

ADAINCOURT
ANCERVILLE
BAZONCOURT
COURCELLES-CHAUSSY
COURCELLES-SUR-NIED
LAQUENEXY
LEMUD
LESETANGS
MAIZEROY
PANGE
REMILLY
SANRY-SUR-NIED
SILLY-SUR-NIED
SORBEY
VITTONCOURT
VOIMHAUT



La Nied Française à
VITTONCOURT

Cela fait maintenant 23 ans que les 16 communes traversées par la Nied Française Inférieure se sont regroupées en syndicat intercommunal pour gérer de manière durable ce patrimoine naturel. L'objectif du syndicat est d'améliorer la qualité du cours d'eau, tout en respectant les usages et les usagers (agriculture, pêche, routes, etc.). Pour la 13^{ème} année, le syndicat vous propose son bulletin d'information qui retrace les moments forts de l'année. Bonne lecture...

Édito

Depuis sa création en 1991, le Syndicat de la Nied française inférieure s'efforce de développer ses compétences et ses activités.

Avec le renouvellement des équipes municipales au printemps dernier, il aborde une nouvelle tranche de vie de 6 années et des perspectives d'évolution.

Les 16 communes fondatrices ont souhaité élargir son périmètre à l'ensemble des 25 communes du bassin versant. Dans un souci de mutualisation, un rapprochement s'est opéré depuis quelques années avec les 3 autres syndicats des Nied.

La nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) nous mène à une coopération avec nos communautés de communes. Au-delà de possibles réformes structurelles, nous poursuivons nos partenariats techniques et financiers avec tous les acteurs du milieu aquatique. Nous restons donc un syndicat intercommunal au service des populations et de la rivière où un nouveau venu, absent depuis des siècles, vient nous rappeler que la nature sait encore nous réserver des surprises : bonjour le castor ! (à suivre...)

Internet : www.rivieresdemoselle-syndicat.fr

Sur notre site, vous trouverez des renseignements sur le fonctionnement des cours d'eau et la réglementation, ainsi que des informations sur le syndicat et son actualité. Ce site est le fruit d'une collaboration entre 5 techniciens de rivière. Vous pourrez donc également découvrir d'autres cours d'eau en Moselle.

Armand BEMER, Président



Quelles sont les
missions relatives à
la compétence GEMAPI ?

Les principales sont :

- l'aménagement de bassins hydrographiques
- l'entretien des cours d'eau
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Actualités

2014 et du mouvement...

...un nouveau technicien :

Marion SUAIRE, technicienne du syndicat pendant presque 5 ans, a quitté ses fonctions en janvier ; elle a été remplacée par Laurent KOBES. Le poste de technicien reste inchangé, M. KOBES est à mi-temps sur notre syndicat, et à mi-temps sur le syndicat voisin de la Vallée de la Nied Réunie. Nous souhaitons une bonne suite à Marion SUAIRE et une bonne arrivée parmi nous à Laurent KOBES.



Marion SUAIRE et
Laurent KOBES

... un nouveau Comité syndical :

Suite aux élections municipales de mars dernier, les communes ont dû désigner des nouveaux délégués pour représenter leur municipalité au sein du Syndicat.

La séance d'installation du nouveau Comité Syndical s'est déroulée le 23 avril dernier dans les locaux de la salle socio-culturelle de Sanry-sur-Nied. Le Comité a procédé à l'élection du président pour la mandature 2014/2020. M. BEMER, délégué de Bazoncourt, président sortant a été réélu, il commence ainsi son troisième mandat à la présidence du Syndicat.



Réunion d'installation du Comité Syndical, le 23 avril à Sanry-sur-Nied

Le comité a également élu 2 vice-présidents : M. MOLIE, adjoint au maire de Ancerville, et M. SENSER, maire de Lemud.

Qu'est ce qu'un Comité ?

Il est l'organe délibérant du Syndicat. Chaque année, c'est lui qui approuve le Compte Administratif de l'année écoulée et qui vote le Budget Primitif de l'exercice en cours.

A chaque renouvellement des élus communaux (suite aux élections municipales), le nouveau Comité se réunit en séance d'installation pour élire le Président, le Bureau et la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat.

Les délégués sont désignés pour une durée égale à celui du mandat municipal, c'est-à-dire 6 ans.

Les délégués du Comité pour la mandature 2014/2020 :

ADAINCOURT : MM. SURLUTTE Eric (Titulaire), GOMBERT Bernard (T) et BAYARD Eric (Suppléant)

ANCERVILLE : MM. MOLIE Gérard (T), ERNWEIN Ernest (T) et MIDENET Angel (S)

BAZONCOURT : MM. BEMER Armand (T), LOUYOT Xavier (T) et BETTINGER Pascal (S)

COURCELLES-CHAUSSEY : MM. GORI Jean-Marie (T), LARISCH Jean-Paul (T) et FREUDL Bruno (S)

COURCELLES-SUR-NIED : Mme GLOTTIN Claudine (T), MM. ADAM Laurent(T) et SCHLOUPT Denis(S)

LAQUENEXY : Mme DECAUDIN Elisabeth (T), M. FRANZ Sylvain (T) et Mme LANG Yolande (S)

LES ETANGS : MM. GABRIELE Egidio (T), FIORUCCI Eric (T) et MILANESE Pierre (S)

LEMUD : MM. SENSER Hervé (T), SIDOU Gérard (T) et MICELI Jérôme (S)

MAIZEROY : Mme MIRGOT Agathe (T), M. DOSDAT Patrice (T) et Mme MACOUIN Martine (S)

PANGE : M. GRANDJEAN Jean-Paul (T), Mmes LADAIQUE Anita (T) et MARINACCI Angélique (S)

REMILLY : MM. STABLO Jean-Marie (T), BURTIN Pierre (T) et Mme WEISBECKER Sylvie (S)

SANRY-SUR-NIED : Mmes ETERNACK Sylviane (T), MARCHAL Eliane (T) et M. HENOCQUE Michel (S)

SILLY-SUR-NIED : M. GIRARD Guy (T), Mme BOULANGE Rachel (T) et M. POINSIGNON Gilles (S)

SORBEY : M. LEQUY Norbert (T), Mme GROSSE Muriel (T) et M. BAYER Florent (S)

VITTONCOURT: MM. TRIBOUT Alexandre (T), TRIBOUT Jean-Charles (T) et SCHNEIDER Patrick (S)

VOIMHAUT : M. WILBOIS Daniel (T), Mmes BOSSENMEYER Astrid (T) et DECKER Claudine (S)

Pour tous renseignements, questions sur les milieux aquatiques, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués ou du technicien (coordonnées en bas de la page 4).

...des compétences élargies au bassin versant :

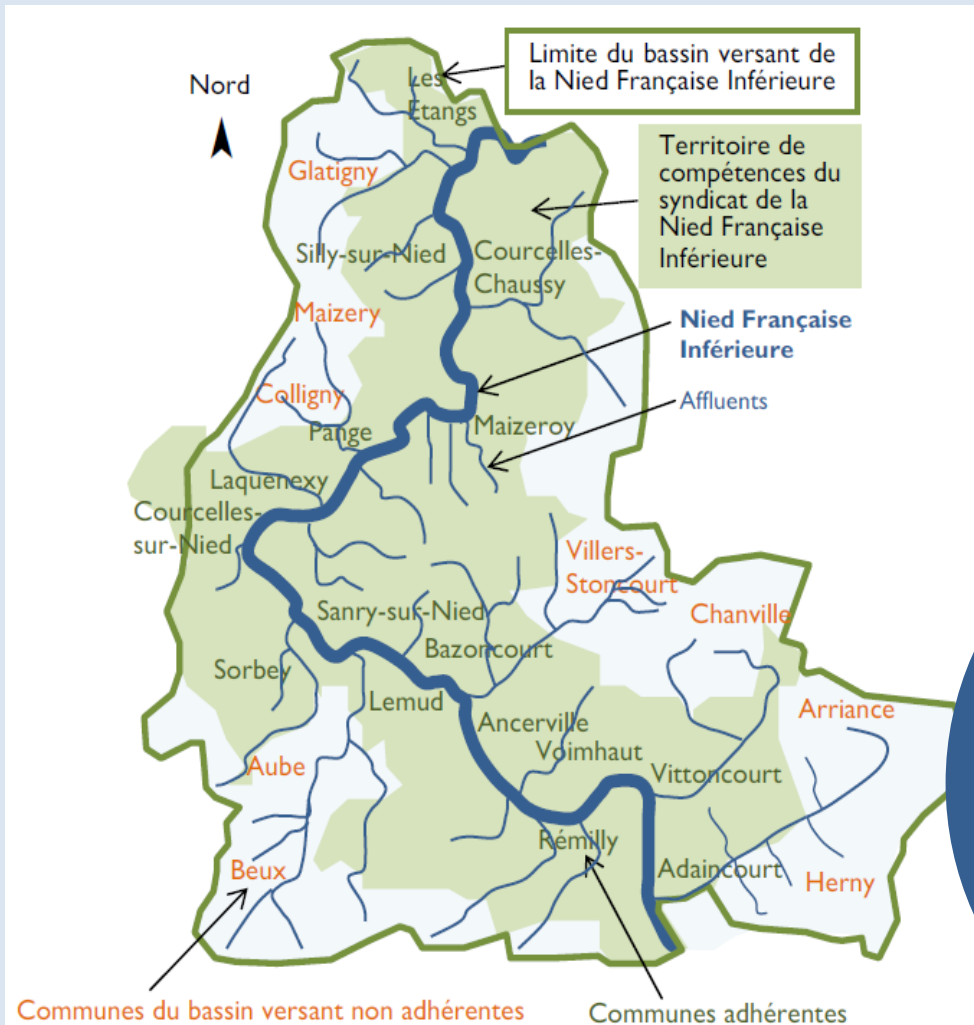
Le syndicat est chargé de l'aménagement et de l'entretien de la Nied Française Inférieure sur le territoire des 16 communes adhérentes, soit 32 km de cours d'eau entre Adaincourt et Les Etangs.

Pourtant, la Nied Française Inférieure est alimentée par de **nombreux affluents** qui, mis bout à bout, représentent un linéaire de cours d'eau de 110 km.

Ce qui totalise, avec la Nied principale, plus de 140 km répartis sur 25 communes, pour une population de 13 500 habitants. Depuis plusieurs années, le syndicat mène une réflexion dans le but de gérer la Nied Française et l'ensemble de ses affluents **à l'échelle du bassin versant**, avec l'objectif et l'espoir de convaincre toutes **les communes du bassin** de l'importance de cette gestion intégrée.

Beux est la première commune à avoir répondu à l'appel puisque son conseil municipal a délibéré en faveur d'une adhésion au syndicat.

Le bassin versant de la Nied Française Inférieure



Oui mais...

...pour accueillir Beux au sein du syndicat, il faut que celui-ci ait dans ses statuts la compétence pour **gérer les affluents de la Nied**.

Or jusqu'à présent, le Syndicat n'était compétent que pour gérer le linéaire de la Nied principale, sans ses affluents.

Le Comité Syndical, réuni le 02/12 dernier, a voté en faveur d'une modification des statuts. Ceux-ci ont été révisés pour notamment intégrer tous les affluents de la Nied dans ces compétences, mais aussi pour adapter l'ensemble des compétences à la réglementation actuelle.

Qu'est ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est un territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun : une rivière.

Une rivière naît à sa source puis grandit au fur et à mesure qu'elle s'écoule vers la mer. Elle se charge de l'eau de ses affluents mais aussi de l'eau des activités humaines et des eaux de pluies, infiltrées dans le sol ou provenant du ruissellement à sa surface.

L'ensemble des terres qui recueille toutes ces eaux pour les concentrer vers la rivière constitue le **bassin versant**.

La Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières), et pour les eaux souterraines.

L'objectif général est d'atteindre le bon état des milieux sur tout le territoire européen. Cet objectif est à atteindre en 2015, avec des dérogations suivant l'état de dégradation initial.

La Nied Française bénéficie d'une dérogation jusqu'à 2021 pour atteindre le bon état chimique, et 2027 pour le bon état écologique.

Ces délais sont justifiés par l'ampleur du réseau des affluents restant à traiter.

Les milieux aquatiques ne connaissent pas les frontières administratives et sont tous dépendants les uns des autres. Notre syndicat actuel, est composé de 16 communes et est à cheval sur 5 communautés de communes. La gestion à l'échelle du bassin versant est essentielle car la qualité et la quantité des eaux à un endroit dépendent des usages et des aménagements en amont et en aval de ce point. Une intervention à l'amont d'un cours d'eau a forcément une influence à l'aval et inversement. Cette interdépendance amont-aval implique une solidarité de bassin pour la gestion des cours d'eau.

N'oublions pas que nous sommes tous responsables de rejets domestiques qui terminent leur course dans les cours d'eau. Chacun doit donc participer aux coûts de l'assainissement mais également aux coûts liés à la restauration des cours d'eau. Mener des actions au niveau du bassin versant permet de prendre en compte les enjeux dans leur ensemble, en optimisant les coûts et les résultats.

Entretien et restauration de la Nied Française :

Le syndicat entretient régulièrement la Nied Française et réalise des aménagements complémentaires si nécessaire.

Depuis 2011, un nouveau programme d'entretien est en cours. Le linéaire est réparti en 3 tronçons afin de fractionner les interventions et les coûts. C'est ainsi que chaque année, une dizaine de kilomètres de cours d'eau sont traités.



A droite : saule fraîchement taillé en têtard ; à gauche, saule taillé en têtard quelques années plus tôt (Lemud-mars 2014)

Les principales interventions sont :

- taille et élagage si cela est nécessaire,
- retrait d'espèces inadaptées en bord de cours d'eau,
- retrait des embâcles gênant les écoulements et favorisant les inondations,
- plantation d'essences adaptées en bord de cours d'eau.



Jeune baliveau planté en février (Sanry - sur-Nied-Septembre 2014)

Pourquoi réaliser un entretien régulier des cours d'eau ?

L'entretien du cours d'eau permet de le maintenir à son équilibre, en dégagant des zones trop couvertes grâce à des tailles d'arbres, qui permettent aussi de régénérer les spécimens vieillissants, ou encore en plantant des arbres dans des zones dépourvues de végétation. L'entretien de la végétation de bord de rivière (la ripisylve) est un élément fondamental à la santé du cours d'eau. Les racines fixent et stabilisent les berges, les arbres fournissent caches et nourritures à la faune terrestre et aquatique...

Les cours d'eau sont des milieux sensibles qui ont été modifiés par l'homme et qui aujourd'hui ont besoin de lui pour les restaurer et les entretenir.

Une entreprise spécialisée en entretien des cours d'eau, la SAS BERTRAND de Solgne (57) est intervenue en février, mars et avril 2014 pour réaliser l'ensemble des travaux du 2^{ème} tronçon entre Lemud et Pange (le 1^{er} tronçon entre Adaincourt et Lemud a été traité en 2012).

Cet hiver, c'est le 3^{ème} tronçon situé entre Pange et les Etangs qui sera concerné.

Animations scolaires :

Le technicien du Syndicat est intervenu dans une classe de seconde et une classe de BTS pour sensibiliser les élèves aux milieux aquatiques. Le syndicat a signé également un partenariat avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy pour lutter contre une espèce indésirable qui envahit nos cours d'eau : la Renouée du Japon. Le technicien a réalisé plusieurs interventions dans l'établissement pour suivre ce projet. ; il est également intervenu dans une classe de CE2 et une classe de CMI sur le syndicat voisin de la Nied Réunie.



Elèves de BTS devant les panneaux pédagogiques de la frayère de Rémilly (7/10/14)

Suivi de la Frayère de Rémilly :

Le syndicat, en partenariat avec l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) de Rémilly et la Fédération de Pêche de la Moselle, réalise un suivi technique de la frayère pour déterminer les atouts et les faiblesses du milieu, et adapter au plus juste la gestion du site. D'importants travaux ont été réalisés en fin 2013 : le milieu a besoin d'un peu de temps pour retrouver un stade d'équilibre. Cependant, les relevés effectués cette année sont positifs puisqu'un certain nombre de paramètres sont favorables à la reproduction des poissons et notamment du brochet. Pour accélérer l'installation d'un milieu favorable, le syndicat a planté entre l'automne 2013 et le printemps 2014, 800 plantes semi aquatiques (hélrophytes) servant de support de ponte dans la frayère.



Plantation dans la frayère

Au fil de la Nied n° 13 - Décembre 2014

Directeur de publication : Armand BEMER - Responsable de publication : Laurent KOBES - Maquette et réalisation : SIEAENFI - Crédits photos : SIEAENFI
Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure
Siège social : Mairie de COURCELLES-CHAUSSEY
Bureau Technique : Hôtel de Ville - 1 place du Général de Gaulle BP5 - 57 320 BOUZONVILLE
Technicien de rivière : Laurent KOBES - Tél : 03 87 78 57 44 - E-mail : rivieres-nied@mairie-bouzonville.fr

www.rivieresdemoselle-syndicats.fr

Nos actions sont rendues possibles grâce aux soutiens technique et financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et du Conseil Général de la Moselle.